

ÉLECTIONS CCIJP 2024

VOTONS SNJ-CGT

2^e TOUR

Du 20 novembre au 5 décembre 2024



En 2023, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) a accordé 34 444 cartes (dont 34 051 à des journalistes actifs et 393 à des journalistes honoraires). Sur les dix dernières années, cela représente une forte baisse, de près de 8 %. Les fermetures de titres, plans de licenciements et autres rachats suivis de clauses de cession avec, au mieux, remplacement partiel des départs ont en effet dépeuplé les effectifs de journalistes, en dégradant à la fois les conditions de travail dans les rédactions et la qualité de l'information.

Mais pour la première fois depuis 2012, le millésime 2023 est en hausse par rapport à l'année précédente (+ 1,3 %). Cela s'explique principalement par une progression importante des premières demandes (+ 10,6 %), parmi lesquelles nombre de jeunes journalistes en alternance. Le nombre de journalistes cartés exerçant à la pige ou en CDD (8 770 en 2023) est en constante progression et représente près de 26 % des actifs. Les demandeurs d'emploi sont 3,6 %.

Le SNJ-CGT compte actuellement quatre élu-es (deux femmes et deux hommes) en commission de première instance, celle qui se prononce sur les demandes de carte, l'activité fondamentale de la CCIJP. Mais leur investissement va bien au-delà puisqu'ils et elles prennent une part active au travail du bureau – ce qui nous permet d'avoir un regard et une influence sur l'ensemble du fonctionnement de la CCIJP – et aux différents groupes de travail, qui répondent, à la demande des commissaires, à tel ou tel problème rencontré pendant l'exercice de leur mandat. Les élu-es du SNJ-CGT ont par exemple initié ou fortement contribué à l'évolution des règles d'attribution concernant les correspondant-es à l'étranger, les journalistes exerçant sur les réseaux sociaux ou les journalistes demandeurs d'emploi. Nos élu-es ont également contribué à mettre en place un rappel des règles légales aux employeurs. D'ores et déjà, des réflexions sont engagées pour la prise en compte de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou des revenus liés à l'éducation aux médias et à l'information (EMI).



“FORTS ET ORGANISÉS POUR RELEVER LES DÉFIS DU JOURNALISME !”

Au sein de la CGT, le SNJ-CGT est le syndicat des journalistes, dont les combats s'inscrivent totalement dans ceux de la CGT. Ainsi, la lutte contre les idées d'extrême droite a permis de dénoncer les discours de haine véhiculés par certains médias. Ceux de Bolloré bien sûr mais, plus généralement, la couverture médiatique des élections législatives a aussi mis en avant des amalgames irresponsables entre « les extrêmes », banalisant ainsi le Rassemblement national. Dans ce contexte de montée du populisme, la CGT a systématiquement défendu l'éthique et la déontologie des journalistes, s'opposant fermement aux propos qui les ciblaient. De même, l'opposition de la CGT au durcissement des règles d'indemnisation du chômage résonne particulièrement chez les journalistes pigistes. Par ailleurs, la défense du pluralisme des médias mis à mal par une concentration aux mains de quelques milliardaires, la défense des conditions de travail des journalistes et de la qualité de l'information ont fait l'objet de revendications travaillées en commun par la CGT et le SNJ-CGT à l'occasion des états généraux de l'information. Une ambition que résume bien le slogan adopté par le SNJ-CGT lors de son Congrès de juin 2024 : « Forts et organisés pour relever les défis du journalisme ! » Pour relever ces défis, votez SNJ-CGT !



Sophie Binet,
secrétaire générale de la CGT

2^e tour du 20 novembre à 17 heures au 5 décembre à 13 heures

Votez par correspondance ou voie électronique

En cas de problème, contactez-nous : Mail : contact@snjcgt.fr - Tél. 01 55 82 87 42

Merci à nos 3 265 électrices et électeurs du 1^{er} tour

**Pour
poursuivre
et élargir
ce travail,
votez pour
la liste du
SNJ-CGT !**

ÉLECTIONS CCIJP 2024

2^e TOUR

LE RESPECT DU STATUT DE JOURNALISTE

Le Code du travail précise que le journaliste professionnel doit, pour être reconnu comme tel, exercer une activité de journaliste « régulière et rétribuée » pour un média d'information et en tirer « le principal de ses ressources ». Il ajoute que le seul lien légal entre un-e journaliste et son employeur est le contrat de travail, dont la rémunération est obligatoirement du salaire. C'est dans le respect de ces grands principes que la CCIJP fixe les règles d'obtention de la carte de journaliste professionnel-le. L'auto-entrepreneuriat, le paiement sur factures ou encore le régime de l'intermittence sont donc incompatibles avec la délivrance de la carte. Le SNJ-CGT se bat pour que tous les journalistes soient embauché-es sous le statut et sous la convention collective des journalistes !

LE JOURNALISME SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les élu-es SNJ-CGT ont activement participé à la reconnaissance des journalistes exerçant dans des médias diffusés sur les réseaux sociaux (YouTube, Instagram, Tik Tok...) ou produisant des podcasts. Désormais, ils peuvent obtenir la carte de presse à certaines conditions : travail pour une structure assimilable à une « société de production », séparation de l'information et de la publicité, diffusion d'informations comme objet principal de la société, affichage des mentions légales, application de la convention collective des journalistes... C'est la preuve que les employeurs de bonne volonté peuvent s'adapter aux règles de la CCIJP. C'est aussi une reconnaissance que beaucoup de jeunes consœurs et confrères réclamaient.

LA COHÉRENCE DES COMBATS

Nos élu-es à la CCIJP sont avant tout des militant-es du SNJ-CGT. Leur travail au sein de la commission est en pleine cohérence avec les luttes et revendications du SNJ-CGT. Un exemple parmi d'autres : cette présence au sein de la CCIJP a permis de se rendre compte que France Télévisions ne rémunérait pas au juste niveau ses journalistes reporters d'image (JRI) débutants, alors que la CCIJP accorde à ces derniers une carte de titulaire dès la première demande. Le combat syndical interne a permis de remédier à la situation. Au sein de la CCIJP, de la branche, des entreprises, le SNJ-CGT poursuit les mêmes objectifs.

À L'ÉCOUTE DES JOURNALISTES PRÉCAIRES

La CCIJP a fait évoluer les règles de délivrance de la carte aux journalistes demandeurs d'emploi. Désormais, les indemnités de chômage résultant d'une activité de journaliste sont prises en compte dans les revenus journalistiques. Les règles d'attribution d'une carte en tant que chômeur ou chômeuse ont également été assouplies pour les journalistes inscrit-es à France Travail mais non encore indemnisé-es à cause du délai de carence ou en fin de droits en raison de la « réforme » de l'assurance chômage de décembre 2022. Le SNJ-CGT revendique que l'allocation de solidarité spécifique (ASS) soit également prise en compte dans les revenus journalistiques.

LA RESPONSABILISATION DES EMPLOYEURS

À la demande des élu-es SNJ-CGT, la CCIJP envoie désormais un courrier aux employeurs qui rémunèrent les journalistes en dehors du cadre légal (factures, auto-entrepreneuriat...). Les représentants patronaux ont obtenu que cette démarche soit, pour le moment, réservée aux « petites » entreprises de presse, estimant que celles-ci pouvaient méconnaître ces règles. C'est cependant un début, voire une petite révolution pour la CCIJP, qui invoquait jusque maintenant un principe de « neutralité » vis-à-vis des patrons.

**EN 2023,
1 233 JOURNALISTES
CARTÉS SONT
DEMANDEURS
D'EMPLOI.
SOIT PRÈS DE 4 % DES
JOURNALISTES
ACTIFS CARTÉS.**



LE SORT DES CORRESPONDANT·ES À L'ÉTRANGER

Le SNJ-CGT a été à l'origine d'un important travail sur la situation de certain-es journalistes correspondant-es à l'étranger pour des médias français, à qui de nombreux employeurs, dont France Télévisions, France Média Monde ou l'AFP, imposent d'exercer leur activité sans le bénéfice d'une protection sociale en France. Désormais, à certaines conditions – dont le lien direct entre diffuseur et journaliste – et dans l'attente d'un cadre juridique adéquat, ils et elles peuvent obtenir leur carte. C'est une avancée majeure, que le SNJ-CGT est fier d'avoir obtenue, malgré des réticences en interne. Il faut désormais la compléter par une avancée législative sur le sujet.



DES DÉFIS ET DES REVENDICATIONS

Le SNJ-CGT a toujours œuvré pour que le fonctionnement et les règles de la CCIJP s'adaptent lorsque l'évolution du métier le nécessite. La profession doit notamment intégrer une diversité de profils, à l'image de la société.

- La formation en alternance devient une porte d'entrée dans le métier de plus en plus prise en compte par les futur-es journalistes. Il faut en tenir compte, mais également chasser les abus, dont le fort turn-over imposé par les employeurs, attirés par les aides versées.
- Si l'intelligence artificielle générative peut faciliter la tâche des journalistes, hors de question qu'elle prenne leur place ou que son utilisation se fasse au détriment de l'emploi, des conditions de travail, du sens du métier et, bien sûr, de la qualité de l'information.
- L'éducation aux médias et à l'information (EMI) devient une activité à part entière chez nombre de journalistes. Il serait normal, surtout en ce moment, que cette activité soit reconnue comme pleinement journalistique par la Commission. Nos élu-es se sont engagé-es dans un groupe de travail à ce sujet.



**EN 2023,
8 770 JOURNALISTES
CARTÉS SONT À LA PIGE OU EN CDD,
UN NOMBRE RECORD DANS
L'HISTOIRE DE LA CCIJP. SOIT PRÈS DE 26 % DES
JOURNALISTES ACTIFS CARTÉS.**

RÉSULTATS du 1^{er} tour

SNJ-CGT	21,89 %
SNJ	52,36 %
CFDT	20,48 %
FO	5,26 %

VOTONS SNJ-CGT DU 20 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2024

LES CANDIDATS DU SNJ-CGT

COMMISSION SUPÉRIEURE

Titulaire

Rosa Moussaoui (*L'Humanité*)

COMMISSION SUPÉRIEURE

Suppléants

Houda Benallal (JRP* NVO)

Emmanuel Vire (Prisma Media)

COMMISSION DE PREMIÈRE INSTANCE

Titulaires

Élisabeth Braconnier

(France 3 Bourgogne-Franche-Comté)

Dominique Carlier (ex-Reworld Media)

Marie Gall (*Le Républicain lorrain*)

Christophe Nobili (*Le Canard enchaîné*)

Soraya Morvan-Smith (France 24)

Pablo Aiquel

(JRP* *La Gazette des communes*)

Maïmouna Barry (BFM Paris)

Christian Chesnot (Radio France)

Suppléant·es

Nathalie Simon (JRP* *L'Humanité*)

Thomas Colpaert (*Télé Loisirs*)

Guillaume Le Gouic

(France 3 Île-de-France)

Hélène Richard

(*Le Monde diplomatique*)

Laurent Mardelay (*Le Figaro*)

Marie Astier (Reporterre)

David Courbet (AFP Marseille)

Laurence Peuron (France Inter)

RÉGIONS - RÉGIONS - RÉGIONS - RÉGIONS - RÉGIONS

Alpes (07-26-38-73-74)

Théo Hetsch (France Bleu Isère)

Nicolas Chevassus-au-Louis

(JRP* Mediapart, *Pour la science*)

Alsace (67-68)

Anja Vogel (France Bleu Alsace)

Jean-Frédéric Tuefferd (*Les*

Dernières Nouvelles d'Alsace)

Aquitaine (24-33-40-47-64)

Vincent Piffeteau

(France 3 Aquitaine)

Aude Salvétat

(*La Dordogne libre*)

Auvergne-Limousin

(03-15-43-63-19-23-87)

Sonia Reyne (JRP* *Libération*,
Marianne, *La Galipote*)

Noëlle Vaille

(France 3 Limousin)

Bourgogne, Franche-Comté

(21-25-39-58-70-71-89-90)

Manuel Desbois (*Le Bien public*)

Thierry Chauffour (France 3

Bourgogne-Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56)

Valérie Le Nigen

(France Bleu Breizh Izel)

Baptiste Cessieux (JRP*

La Gazette des communes)

Centre (18-28-36-37-41-45)

Béatrice Bossard

(*La Nouvelle République*)

Xavier Naizet (France 3 Centre)

Champagne-Picardie

(02-08-10-51-52-60-80)

Céline Autin

(France Bleu Picardie)

Laurence Picano

(*L'Union-L'Ardennais*)

Côte d'Azur, Corse

(06-2A-2B-83)

Sébastien Germain

(France Bleu Azur)

Arianne Masegla

(France 3 Côte d'Azur)

Languedoc-Roussillon

(11-30-34-48-66)

Céline Llambrich

(France 3 Occitanie)

Céline Cammarata

(JRP* *La Dépêche du Midi*)

Lorraine (54-55-57-88)

Sandrine Issartel

(*Le Républicain lorrain*)

Emmanuel Bouard

(France 3 Grand Est)

Midi-Pyrénées

(09-12-31-32-46-65-81-82)

Éloi Rouyer (AFP Toulouse)

Fabienne Leneuf

(Europe 2 Toulouse-Auch)

Nord (59-62)

Barbara Fircowicz

(*La Voix du Nord*)

Bertrand Théry (France 3 Nord)

Normandie (14-50-61-27-76)

Danilo Commodi

(France 3 Normandie)

Rose-Aimée Curot (*Le Figaro*)

Pays de Loire

(44-49-53-72-85)

Sandrine Gadet

(France 3 Pays-de-la-Loire)

Éléonore Duplay

(France 3 Pays-de-la-Loire)

Poitou-Charentes

(16-17-79-86)

Romain Burot

(France 3 Poitou-Charentes)

Fabrice Gonzalez

(Europe 2 La Rochelle)

Provence (04-05-13-84)

Julie Pacorel (AFP)

Philippe Paupert

(France Bleu Vaucluse)

Rhône (01-42-69)

Daniel Pajonk

(France 3 Rhône-Alpes)

Christian Verdet

(*Le Pays roannais*)

Dom-Tom

Guilhem Fraissinet

(Martinique La Première)

Halda Halidi

(Mayotte La Première)

* JRP : journaliste rémunéré·e à la pige

